



Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale

Virginie Rozière, députée européenne S&D

Vendredi 13 janvier, le Cercle Europe et Economie sociale a eu le plaisir de recevoir à l'occasion de son déjeuner mensuel, Virginie Rozière, députée européenne, membre du S&D, pour un échange autour du rapport d'initiative parlementaire sur un statut des entreprises de l'économie sociale et solidaire, actuellement rédigé par la commission JURI. Virginie Rozière est rapporteur fictif sur le dossier pour le Groupe S&D. Elle accueille très positivement tout élément sur les attentes et besoins des entreprises de l'ESS.

Lors des échanges, Virginie Rozière a confirmé que le Parlement avait décidé d'axer ses travaux sur l'économie sociale sur **une logique de finalité**.

Jusqu'à présent le co-législateur appréhendait l'ESS sous la logique de statut des entreprises. Or, compte tenu des conflits persistants, des divergences nationales et de la règle de l'unanimité au Conseil, les députés ont décidé d'innover en adoptant une logique de finalité de l'ESS. C'est donc sous cet angle que la commission JURI rédigera son rapport.

Le Parlement est dans une approche pragmatique pour éviter les écueils du statut de la Fondation européenne ou des mutuelles, qui n'ont pu aboutir.

Selon le Parlement, l'essentiel est de garder en tête les objectifs que cherchent à accomplir les entreprises de l'ESS, sans pour autant perdre de vue les spécificités de chacune. L'essentiel est de dégager un consensus entre des visions différentes de l'ESS.

Pour le co-législateur, cette option permettra ainsi de créer un consensus entre tous les Etats membres, puisqu'en Europe, l'ESS est comprise d'une manière totalement différente entre les régions. La vision anglaise porte exclusivement sur la finalité et ne comporte aucun élément distinctif au regard du caractère capitalistique ou non des structures.

Dans les pays du nord, l'économie sociale est reconnue, elle est créatrice d'emplois et génératrice de revenus, notamment grâce au développement de coopératives et de fondations.

Dans les pays du sud, l'ESS fait partie intégrante du paysage, ces pays reconnaissent en effet qu'un fort lien existe entre la finalité et le statut des entreprises, leur mode d'organisation et une lucrativité limitée.

Enfin, dans les pays d'Europe orientale, la reconnaissance du secteur n'est pas totale puisque ce type d'économie est encore émergent. Le contexte historique et politique tend à développer une certaine défiance vis-à-vis de ce modèle d'entreprises sociales de partage. Le communisme a laissé des traces qui sont encore très présentes.

L'idée d'un label est particulièrement discuté à Bruxelles, qui permettrait aux entités de se définir comme relevant de l'ESS et ainsi bénéficier de certains traitements (subventions, aides d'état, fiscalité...)

Virginie Rozière en bref

Fonctions actuelles

Eurodéputée S&D depuis 2014, membre de la commission IMCO. Rapporteur fictive pour le S&D, sur le rapport sur le statut des entreprises de l'ESS.

Anciennes fonctions

De 2002 à 2009 : chef de projet au ministère de la défense, dans les services du Premier Ministre, ministère des finances

De 2009 à 2010 : directrice adjointe de la mission "Guichet unique de la création d'entreprise" au ministère de l'industrie

De 2010 à 2012 : administratrice auprès du Secrétariat de la commission IMCO

De 2012 à 2013 : directrice adjointe du cabinet de la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du tourisme

La députée a donc demandé aux membres du Cercle de lui fournir plus d'informations sur les points suivants :

- **La fiscalité des entreprises de l'économie sociale** : Les membres ont rappelé qu'il était important de reconnaître une fiscalité adaptée au non-lucratif, afin de permettre aux entreprises de l'ESS de bénéficier de droits spéciaux distincts de ceux des entreprises classiques.
- **L'intérêt de la reconnaissance du statut de mutuelle à l'échelle européenne** : Les réponses ont été multiples :
 - La mise en place d'une législation sectorielle qui s'adapte au modèle de gouvernance des entreprises de l'ESS est le premier argument qui a été soulevé. Les invités ont souligné que ce manque de distinction entre les entreprises représentait un poids pour les entreprises de l'ESS qui sont soumises aux mêmes législations que d'autres acteurs de marché.
Par exemple la législation Solvabilité II qui s'applique aussi aux entreprises de l'ESS, comme les mutuelles, sans toujours prendre en compte les spécificités de la gouvernance mutualiste.
 - La reconnaissance d'un statut des entreprises de l'ESS permettrait également de faire valoir leur statut particulier auprès des régulateurs européens (ESMA et EIOPA).
 - La nécessité d'assurer une zone de confiance pour les entreprises de l'ESS, est également un autre argument soulevé par les membres du CEES. Le modèle de gouvernance original doit être reconnu afin d'assurer la pérennité des entreprises et de leurs adhérents.
 - Enfin, la mise en place d'un statut européen permettrait de développer des champions européens de l'ESS et d'assurer un réel level-playing-field entre toutes les entreprises de l'UE. En effet, le cadre actuel ne permet pas l'émergence de groupes mutualistes européens par exemple. A l'inverse, les entreprises classiques peuvent lancer ce type de démarches.
- **Les secteurs d'activités couverts par l'ESS ;**
- **La mise en place d'un label de l'ESS ;**
- **Les critères de reconnaissance de l'ESS** : intérêt collectif/général, gouvernance démocratique, et gestion de l'entreprise sous forme de lucrativité encadrée. Les membres du Cercles ont recommandé à Virginie Rozière de travailler sur cette reconnaissance des principes communs des entreprises de l'économie sociale.

Selon les membres, l'intergroupe du Parlement de Jens Nilsson et les travaux de Michel Catinat à la DG GROW sont des sources d'inspirations pour les rapporteurs. Si certaines personnes comprennent au sein des Institutions européennes les enjeux que soulèvent l'ESS et sa reconnaissance à l'échelle européenne, un réel blocage politique se fait ressentir au niveau politique.

La député a été sensible au poids économique de l'ESS, à sa progression rapide dans les économies des États membres et son innovation. Elle reconnaît que la reconnaissance institutionnelle et juridique de l'économie sociale au niveau européen constitue un enjeu primordial.

En conclusion, la députée a confirmé qu'il se tiendra le 22 mars au Parlement une audition publique sur le sujet. Si des membres du Cercles souhaitent y intervenir ils sont invités à se rapprocher de la députée. Virginie Rozière est ouverte à recevoir les positions de chacun.
